

Le programme de la formation

Les études sont **d'une durée de dix mois**, de septembre à juin soit **une durée de 42 semaines**.

La formation s'organise, pour la partie formation cadre de santé, autour **de six modules capitalisables dont 15 semaines de stage**.

Arrêté du 18 août 1995 modifié par l'arrêté du 15 mars 2010

MODULES	TYPE D'EVALUATION	NOTATION	STAGE
Module 1 Initiation à la fonction de cadre	Une épreuve écrite d'analyse et de synthèse Une argumentation orale d'un travail écrit élaboré à partir d'une problématique de stage	Chaque épreuve donne lieu à une note sur 20. Le module est validé si la moyenne des deux notes obtenues par le candidat est égale ou supérieure à 10 sur 20.	Nombre d'heures : 70
Module 2 Santé Publique	Une épreuve écrite ou orale d'analyse et de synthèse	L'épreuve donne lieu à une note sur 20. Le module est validé si la note obtenue par le candidat est égale ou supérieure à 10 sur 20.	Nombre d'heures : 35
Module 4 Fonction d'encadrement	Une épreuve écrite d'analyse et de synthèse Une argumentation orale d'un travail écrit élaboré à partir d'une problématique de stage	Chaque épreuve donne lieu à une note sur 20. Le module est validé si la moyenne des deux notes obtenues par le candidat est égale ou supérieure à 10 sur 20.	Nombre d'heures : 140
Module 5 Fonction de formation	Une épreuve écrite d'analyse et de synthèse Une argumentation orale d'un travail écrit élaboré à partir d'une problématique de stage	Chaque épreuve donne lieu à une note sur 20. Le module est validé si la moyenne des deux notes obtenues par le candidat est égale ou supérieure à 10 sur 20.	Nombre d'heures : 140
Module 3 et module 6 Analyse des pratiques et initiation à la recherche et Approfondissement des fonctions d'encadrement et de formation professionnels	Mémoire individuel donnant lieu à soutenance	Le mémoire donne lieu à une note sur 20. Les deux modules sont validés si la note obtenue par le candidat est égale ou supérieure à 10 sur 20.	Nombre d'heures : 140